

L'éducation musicale n'est pas l'apprentissage de la musique

Stéphane Clos
Instituteur et musicien

L'éducation musicale est un enseignement obligatoire de l'école primaire et il est reconnu que la musique est essentielle au développement harmonieux des enfants. Elle permet d'affiner les possibilités de perception et d'expression, concourt à une éducation globale et équilibrée, donne aux futurs adultes l'expérience du beau en développant leur sensibilité artistique.

Souvent, l'école reste le seul lieu d'accès à des pratiques culturelles et artistiques.

Cependant, les nouveaux programmes de l'école restent, à mon avis, peu ambitieux quand on sait que les arts peuvent véritablement développer ces compétences transversales indispensables à l'acquisition de connaissances : travailler l'écoute, respecter le choix des autres, émettre des hypothèses (situation problème), contrôler ses réponses par rapport au projet et aux données initiales, construire les concepts fondamentaux d'espace et de temps, favoriser des acquisitions méthodologiques indispensables à l'enfant...

Il est demandé aujourd'hui, pour le cycle III, de *baser l'éducation musicale sur des pratiques concernant la voix, le chant et sur la mise en œuvre de pratiques instrumentales. Ces dernières peuvent, selon ces mêmes nouveaux programmes, être utilisées pour accompagner les chants et finalement favoriser une première approche du codage de la musique.*

Il paraît, cependant, restrictif de résumer l'éducation musicales à ces pratiques musiciennes. En ce qui concerne la notion de rythme, par exemple, il est maintenant acquis que, pour y accéder et, plus précisément, la maîtriser, seule la multiplicité et la diversité des corps sonores utilisés dans leur diversité de formes favorisent l'articulation des approches sensorielles et gestuelles et, plus spécifiquement, l'accès au rythme.

Les programmes proposent des jeux rythmiques, mais c'est l'ensemble des jeux et de l'exploration d'objets sonores pratiqué en classe qui conduisent au rythme (« le jeu rythmique » restant du domaine imitatif (« faites ce que je fais ! ») et non appropriatif (« faites ce que

vous ressentez et êtes capables de construire de manière maîtrisée » !). Dans ce cadre, le mot rythme ne peut donc être assimilé à un « adjectif ».

De plus, les notions de création, de productions en fonction d'un désir, de projets musicaux sont complètement absentes de ces nouveaux programmes. Or, c'est lors de ces phases de découverte, de tâtonnement et d'essais en groupe (plus ou moins réussis !) que se développent les compétences musicales.

Les programmes restent également flous sur la notion du codage et dans l'utilisation ou l'écriture de partition : voulons-nous faire du solfège à l'école ?

Le codage peut être diversifié, choisi par le groupe d'enfant et le seul but de cet écrit est de laisser une empreinte permettant de rejouer la production et de « marquer », à travers une trace, cette même production (d'ailleurs les signes choisis par les enfant sont souvent plus porteurs de sens que ne sont certaines partitions de musique !)

Au total, on semble confondre l'éducation musicienne et l'apprentissage musical.

L'objectif de l'apprentissage musical, propre aux écoles de musique, est de permettre à l'enfant de posséder une technique instrumentale spécialisée afin de pratiquer un instrument individuellement ou en groupe autour d'une culture « dominante ». Tandis que l'objectif de l'éducation musicale est de développer la conscience du rôle et de la place de l'art dans la vie de chacun (et ceci ne se construit pas seulement à travers l'enseignement d'œuvres musicales !) ... et de sensibiliser et former tous les enfants à la musique (sans se contenter mettre en avant les aptitudes et les dons).

Par conséquent, un retour en arrière (que mêmes les conservatoires tentent de corriger !) semble apparaître dans ces nouveaux programmes où la production sonore est définitivement absente. Celle-ci est pourtant la seule capable de rendre véritablement l'enfant musicien.